

point. D'après le témoignage déposé par le président de la Commission des Prix et du Commerce en temps de guerre, celui-ci ne jugeait pas que la hausse à 14c., en janvier, le justifiait de tenir une enquête. Je pense que j'ai fini.

M. HOMUTH: Il semble que la Commission des Prix et du Commerce en temps de guerre n'ait pas considéré 14c. comme un prix élevé?

Le PRÉSIDENT: Sauf que, d'après le propre témoignage de M. Taylor, la Commission, une fois les plafonnements abolis, a ralenti son activité en matière d'enquêtes.

M. HOMUTH: Il a déclaré en outre que, de l'avis de la Commission, le prix de 14c. ne justifiait pas nécessairement une enquête.

Le PRÉSIDENT: Oui, voilà bien ce que porte le compte rendu. M. Taylor ne trouvait pas ce prix injustifié.

M. JOHNSTON: Puis-je demander ici au témoin si la Commission des Prix et du Commerce en temps de guerre a jamais, jusque-là ou depuis, envoyé des vérificateurs pour contrôler vos titres au profit que vous touchiez? A-t-on jamais vérifié la chose avec vous?

M. STORMER: Nous avons eu la visite de M. Loomis, était-ce . . .

Le PRÉSIDENT: Monsieur qui?

M. STORMER: Un moment, s'il vous plaît—M. Lowney—et nous lui avons écrit, le 6 février, pour lui communiquer les renseignements que nous étions convenus de lui envoyer lors de son passage à nos bureaux.

M. JOHNSTON: Le faisiez-vous sur demande ou sur votre propre initiative?

M. STORMER: Il était venu nous voir.

M. JOHNSTON: Et il avait demandé les renseignements?

M. STORMER: Justement.

M. JOHNSTON: Vous les lui avez envoyés?

M. STORMER: Non, on est venu les chercher.

M. JOHNSTON: De quels renseignements s'agissait-il?

M. STORMER: À peu près des mêmes détails que ceux que nous avons déposés dans nos témoignages.

M. JOHNSTON: Avez-vous un double des renseignements communiqués?

M. STORMER: Oui, monsieur.

M. JOHNSTON: Pouvez-vous le déposer au Comité?

M. STORMER: C'est le seul double que je possède, mais je pourrais vous en faire faire une copie.

Le PRÉSIDENT: De quoi voulez-vous parler?

M. STORMER: Nous avons eu la visite de M. Lowney.

Le PRÉSIDENT: Vous avez dit cela à M. Johnston. La lettre en question est adressée par qui et à qui?

M. STORMER: Nous avons rédigé une lettre et une déclaration fournissant à M. Lowney les renseignements désirés.

M. IRVINE: Peut-on nous dire qui est M. Lowney, afin que nous sachions de quoi il est question.

Le PRÉSIDENT: M. Lowney a dit à M. Johnston qu'il était un fonctionnaire de la Commission des Prix et du Commerce en temps de guerre.

M. IRVINE: Que voulait-il?

M. JOHNSTON: Quelqu'un de la Commission des Prix et du Commerce en temps de guerre est censé être allé les voir pour vérifier quelque chose au sujet des prix. La compagnie envoya alors à la Commission des Prix et du Commerce en temps de guerre une lettre donnant les raisons de sa hausse de prix, si je comprends bien, et le témoin va maintenant déposer ce document. Y eut-il échange ultérieur